



ARCHAIL, le 17 Décembre 2013

COMMUNE D'ARCHAIL

MAIRIE

04420 ARCHAIL

☎ et 📠 04.92.35.41.46

**Monsieur TRAPIER Simon
9 Rue Yvan LACASSAGNE
31300 TOULOUSE**

Objet : Demande inscription sur liste électorale 2014

Monsieur,

En réponse à votre demande d'inscription sur la liste électorale de la commune d'Archail, et suite à la consultation du service de légalité, je vous serais reconnaissant de bien vouloir fournir une autre preuve de votre attache sur la commune d'Archail que celle fournie avec votre demande d'inscription.

En effet, vous justifiez d'un domicile propre, exercez une activité professionnelle en dehors du domicile de vos parents.

Votre qualité de résident secondaire ne justifie pas de preuve d'attache avec la commune au vu des éléments indiqués ci-dessus. Pour être valable, vous devriez justifier d'au moins 6 mois de vie en continu sur la commune d'Archail en amont de votre demande d'inscription sur la liste électorale.

D'autre part, je porte à votre connaissance que les personnes auxquelles vous faites allusion dans votre courrier, ont été inscrites en qualité de majeurs domiciliés chez leurs parents sans activité professionnelle (article 28 de la circulaire ministérielle 13177573C).

Faute de fourniture d'autre preuve d'attache avec la commune d'Archail, la commission de révision de la liste électorale ne pourra prendre votre demande en considération.

Dans l'attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Maire

FERRARY Maurice

